

La « *majorité océanienne* » au Congrès est-elle minoritaire ?

Par Pierre-Christophe Pantz, docteur en géopolitique, chercheur associé au LARJE (UNC)

Résumé

La réélection de l'indépendantiste Roch Wamytan à la présidence du Congrès le 23 juillet 2020 a suscité de vives réactions dans le camp non indépendantiste. En réalité, c'est surtout l'alliance entre le camp indépendantiste (26 sièges sur 54) et l'Eveil Océanien (3 sièges) –dénommé « *majorité océanienne* » par le Président Wamytan- qui a suscité l'indignation des non indépendantistes (25 sièges) qui se retrouvent désormais minoritaires au sein de l'assemblée du Congrès. Parmi eux, plusieurs voix s'élèvent pour dénoncer un acte non-démocratique d'une minorité qui prendrait le pouvoir au détriment d'une majorité. Afin de vérifier cette affirmation, cette contribution propose d'analyser le nombre de suffrages obtenus lors de l'élection provinciale de 2019 par les partis constituant cette « *majorité océanienne* ».

Introduction

Au lendemain de l'élection provinciale de mai 2019, la grande majorité des médias estimait que les non indépendantistes avaient remporté la majorité des sièges au congrès (28 sièges contre 26, soit le plus faible écart depuis la provincialisation), comme ce fut déjà le cas lors de toutes les précédentes mandatures : « *les loyalistes restent majoritaires* » (Le Monde, 12 mai 2019) « *les non indépendantistes conservent de peu le congrès* » (AFP, 12 mai 2019).

Pourtant, à y regarder de plus près, un petit parti « l'Éveil Océanien » (EO), créé deux mois avant le scrutin provincial et considéré jusqu'alors comme un parti proche du camp non indépendantiste, a réussi le tour de force d'obtenir 6 077 voix, permettant l'élection de 3 candidats au congrès de la Nouvelle-Calédonie.

S'appuyant essentiellement sur un électorat wallisien et futunien, ce parti souhaite dépasser la bipolarisation indépendantiste/loyaliste, ancrée dans le paysage politique depuis 1975¹, et refuse d'être une variable d'ajustement électoral. A cet égard, l'EO revendique une neutralité vis-à-vis de la question d'indépendance et refuse d'être automatiquement rangé dans le camp non indépendantiste. Ce qui a pour conséquence de conférer à ce petit parti un statut de faiseur de roi : avec seulement 3 élus sur 54 au Congrès, l'EO se situe dans une position d'intermédiaire stratégique où il a désormais le pouvoir de faire basculer la majorité².

Et force est de constater que l'EO a réussi à largement valoriser sa place éminemment stratégique au centre de l'échiquier institutionnel. Cela s'est matérialisé assez rapidement par l'élection d'un président indépendantiste à la tête du Congrès (une première fois en mai 2019), et dans le même temps, par une alliance avec l'Avenir en Confiance (juin 2019), principal parti non indépendantiste, pour obtenir une place au sein du gouvernement collégial (Vaimu'a Muliava) et une place de vice-président au sein de l'exécutif de la province Sud (Milakulo Tukumuli).

Le 22 juillet 2020, à la veille du renouvellement annuel du bureau du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, l'Eveil Océanien a annoncé la constitution d'un groupe commun avec l'UC-FLNKS et nationalistes, ce qui porte à 16 le nombre de membres de ce nouveau groupe. Avec les autres élus indépendantistes (UNI-Palika 12 sièges, Parti Travailleiste (PT) 1 siège), la majorité du Congrès bascule dans le camp indépendantiste (29 sièges) permettant dès le lendemain (jeudi 23 juillet 2020), la réélection dès le 1^{er} tour de Roch Wamytan. Dans son discours d'investiture³, ce dernier évoque une « *majorité océanienne qui [le] porte encore à la tête de la première institution de ce pays* ».

A l'inverse, plusieurs élus du camp non indépendantiste ont dénoncé un acte anti-démocratique estimant qu'il s'agit d'une minorité qui prendrait le pouvoir au détriment d'une majorité : « *ce sont des partis non représentatifs de la majorité des Calédoniens qui dirigent aujourd'hui le congrès* » (Nicolas Metzdorf, 22 juillet 2020).

La somme des suffrages obtenus aux élections provinciales de 2019 par les partis indépendantistes et par l'EO est-elle réellement inférieure à celle des partis non indépendantistes ? Et si oui, quelles seraient les causes d'une telle distorsion électorale ? Afin de vérifier cette affirmation, cette contribution propose d'analyser dans le détail, le nombre de suffrages obtenus lors de l'élection provinciale de 2019 par les partis constituant cette « *majorité océanienne*⁴ ».

¹ Cf. BERTRAM, R. 2012. Bipolarisation politique de la Nouvelle-Calédonie depuis 1975. Paris: L'Harmattan

² Cf. PANTZ, P., 2019, *L'Eveil Océanien, à la recherche d'une nouvelle territorialité politique wallisienne et futunienne*, in *Revue Juridique, Politique, Economique de la Nouvelle-Calédonie* n°34, Nouméa

³ <https://www.congres.nc/roch-wamytan-reelu-a-la-presidence-pour-la-mandature-2020-2021-discours-dinvestiture/>

⁴ En s'appuyant sur les résultats validés par le Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, cf. <http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actualites/Provinciales-2019-Resultats-definitifs>

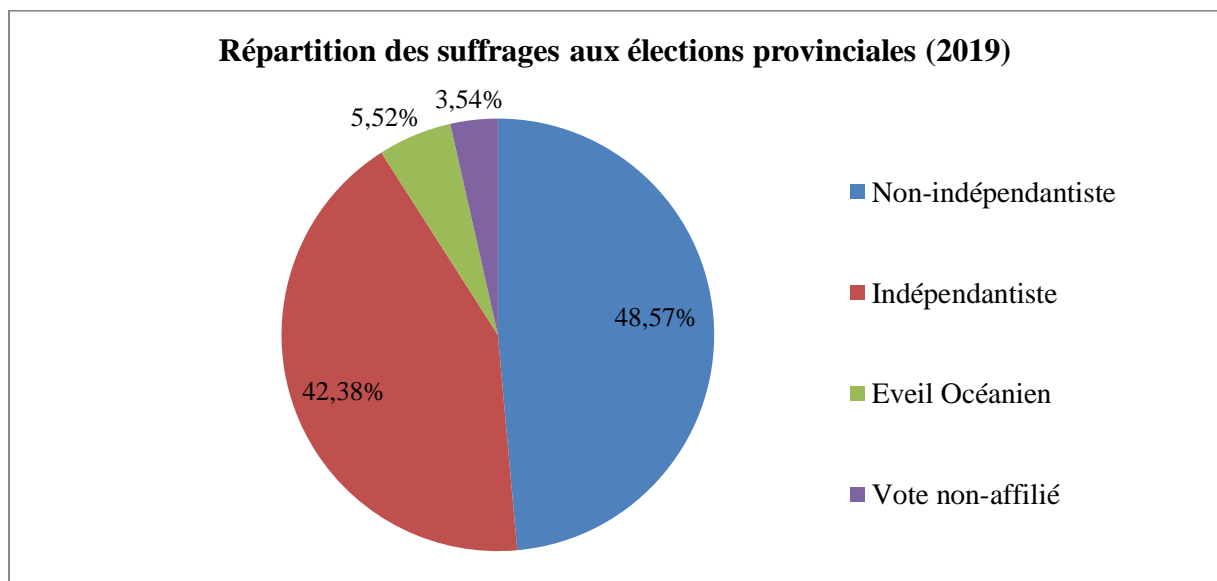
I. En termes de suffrages, la « majorité océanienne » demeure minoritaire mais...

A. La place des indépendantistes renforcée au Congrès

Suite au référendum et aux élections provinciales 2019 et grâce au positionnement évoqué précédemment de la « majorité océanienne », force est de constater que la place des indépendantistes s'est considérablement renforcée au Congrès (Présidence, Vice-présidence, commission permanente, commissions intérieures).

Si on peut penser au premier abord que la dynamique observée chez les indépendantistes pendant le référendum (2018) s'est a priori poursuivie pendant cette élection provinciale (2019), la réalité est beaucoup plus nuancée que ce constat. La répartition du vote indépendantiste n'a pas évolué, on retrouve toujours les mêmes lignes directrices⁵. Avec 42,4% des suffrages exprimés, le vote indépendantiste a reculé d'un point par rapport au référendum⁶ (43,3%) mais a progressé par rapport à l'élection provinciale précédente (41,5% en 2014). L'évolution est donc contrastée.

Aux élections provinciales de 2019, les indépendantistes ont donc obtenu 42,4% des suffrages mais 48,1% des sièges (soit 26 sur 54, un siège de plus qu'en 2014) tandis que les non indépendantistes ont obtenu 48,6% des suffrages contre 46,3% des sièges (soit 25 sur 54, quatre sièges de moins qu'en 2014). L'EO ont obtenu 5,5% des suffrages et 5,6% des sièges (soit 3 sur 54). Il reste également les suffrages "non-alignés" (*ACT, Construire Autrement*) qui représentent 3,54%, mais qui n'ont pas obtenu de sièges.



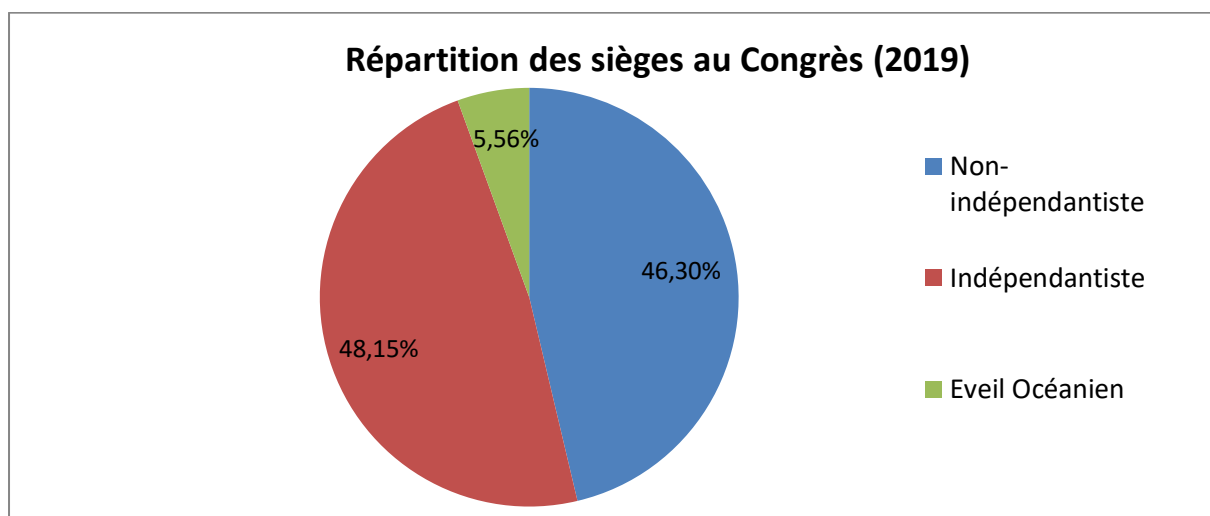
En faisant la somme théorique des suffrages, les indépendantistes et l'Eveil océanien ont obtenu 47,9% des suffrages, soit 0,2 points de moins que les non indépendantistes. En revanche, une éventuelle alliance entre les partis non indépendantistes et l'EO aurait permis d'atteindre la majorité théorique en nombre de suffrages.

Néanmoins, ce qui est considérable, c'est qu'avec 42,4% des suffrages, les indépendantistes ont obtenu 48,1% des sièges (26 sièges sur 54), soit une sur-représentation des indépendantistes dans les institutions. Si l'on rajoute les suffrages de l'EO (5,5% des suffrages et 5,6% des sièges, soit 3 sièges

⁵ Cf. PANTZ, P., 2018, *Le paradoxe d'un référendum historique... sans surprise ?*, in *Revue Juridique, Politique, Economique de la Nouvelle-Calédonie* n°32, Nouméa

⁶ <http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Actualites/Referendum-Retrouvez-ici-les-resultats-definitifs-de-la-consultation-du-4-novembre-2018>

sur 54), cela permet à cette représentation indépendantiste d'accéder à la majorité des sièges, et donc d'avoir la main mise sur les principales responsabilités de cette institution. Le décalage entre les résultats électoraux et l'attribution des sièges au Congrès peut s'expliquer par deux causes principales : l'architecture institutionnelle d'une part et la dispersion des votes d'autre part.



B. Des provinces Nord et îles sensiblement avantagées par l'architecture institutionnelle

Lors de la provincialisation, une légère déformation de la représentation a été instaurée au profit des provinces Nord et des Iles Loyauté dans un souci de *rééquilibrage politique* afin de permettre aux partis indépendantistes de pouvoir envisager de devenir un jour majoritaire au sein de l'assemblée locale.

La solution existante consistant à répartir les 54 sièges du Congrès à raison de 32 pour la province Sud, 15 pour la province Nord et 7 pour la province des Iles Loyauté, une proportionnalité stricte par rapport à la population de chaque province donnerait un rapport de force totalement différent, à savoir 40/10/4. Néanmoins, il convient de souligner que ce constat est beaucoup plus nuancé pour la population citoyenne inscrite sur la liste électorale spéciale (LES), seule habilitée à voter aux élections provinciales⁷. En effet, les personnes exclues de cette liste résident majoritairement en province Sud, et plus particulièrement dans le Grand Nouméa.

Provinces	Province des Iles	Province Nord	Province Sud	TOTAL
Nombre d'élus siégeant au Congrès	7 (13%)	15 (27,8%)	32 (59,2%)	54 (100%)
Population inscrite sur la LES (élection provinciale 2019)	21205 (12,5%)	39905 (23,5%)	108473 (64%)	169583 (100%)
Nombre théorique d'élus au Congrès	7	13	34	54

Par conséquent, le nombre théorique d'électeurs que représente en moyenne chaque élu, diffère selon la province. Par exemple, en 2019, un élu au Congrès provenant de la province Sud représente « théoriquement » 3385 électeurs tandis qu'un élu provenant de la province Nord n'en représente « que » 2672 et un élu des Iles, 3028. La différence entre la province des Iles et la province Sud est relativement peu significative. La province Nord, quant à elle, est sensiblement mieux représentée au Congrès.

⁷ Article 188 de la loi n°99-209 organique du 19 mars 1999 (Titre V, chapitre II)

En favorisant la représentativité de la province Nord et dans une moindre mesure, la province des Îles, nettement plus favorables au camp indépendantiste, ce dispositif institutionnel contribue au décalage entre les résultats électoraux et la répartition des sièges au Congrès.

II. ... En termes de suffrages « utiles », la « majorité océanienne » est belle et bien majoritaire

A. La « règle des 5% » sanctionne la dispersion des partis non indépendantistes

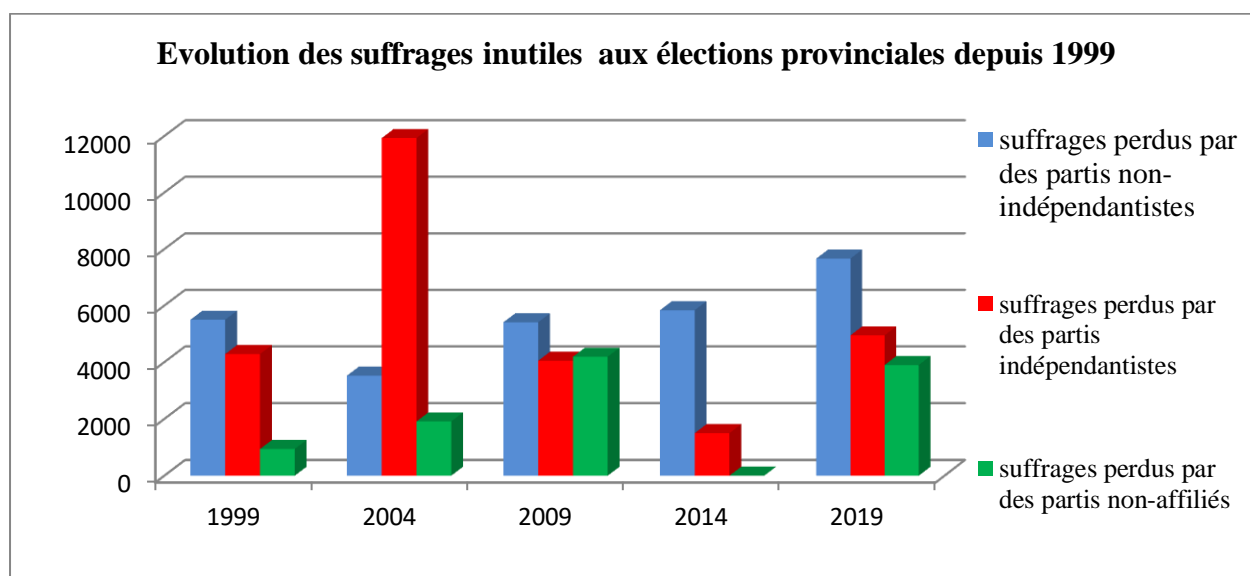
Depuis 1999, la loi organique qui fait suite à l'accord de Nouméa, prévoit qu'un parti politique doit dépasser la barre des 5% des inscrits pour participer à la répartition des sièges au Congrès⁸. Toutes les listes qui n'y arrivent pas obtiennent des *scores inutiles* (puisque'ils ne permettent pas l'obtention d'un siège), ce qui rend extrêmement fluctuant le nombre de sièges obtenus par les deux camps. Force est de constater que le nombre d'électeurs nécessaire l'obtention d'au moins un siège au Congrès diffère d'une province à l'autre, parfois du simple au double.

En 2019, un parti politique candidatant en province Sud devait remporter le suffrage de 5417 électeurs pour espérer obtenir un siège au Congrès tandis qu'en province Nord, moins de la moitié sera nécessaire (2005 votes) et encore moins pour la province des Îles (1060 votes).

Compte tenu de la très forte majorité indépendantiste en province Nord et l'omniprésence indépendantiste en province des Îles, cela a pour conséquence mécaniquement de favoriser le camp indépendantiste.

L'autre conséquence de cette règle électorale, c'est la cristallisation du paysage politique au profit des partis « historiques » mais au détriment des « petits » partis. Pour l'élection provinciale de mai 2019, la multiplication de ces partis en province Sud (*ACT, Construire autrement, CNR, MNIS*) renvoi inévitablement à la problématique de la barre de 5% des inscrits. Tous les votes qui se sont portés sur les listes éliminés ne seront pas comptabilisés dans la répartition des sièges et pourront être considérés comme des votes *inutiles*.

Cette règle sanctionne donc l'éparpillement des partis, comme ce fut le cas en 2004 en province Sud pour les indépendantistes. En effet, aucun des six partis indépendantistes en lice n'avaient réussi à atteindre le seuil nécessaire pour être représenté ni à l'assemblée de province, ni au Congrès.



⁸ Article 192 de la loi n°99-209 organique du 19 mars 1999 (Titre V, chapitre III)

Depuis l'élection de 2004, on constate cependant que les indépendantistes ont considérablement réduit le nombre de vote perdus, notamment en province Sud, où ils ont opté pour une démarche unitaire, pour maximiser leur représentation. En revanche, les suffrages perdus par les partis non indépendantistes ont considérablement augmenté, en province Sud, mais également aux Iles, où ils sont désormais absents de l'assemblée de province.

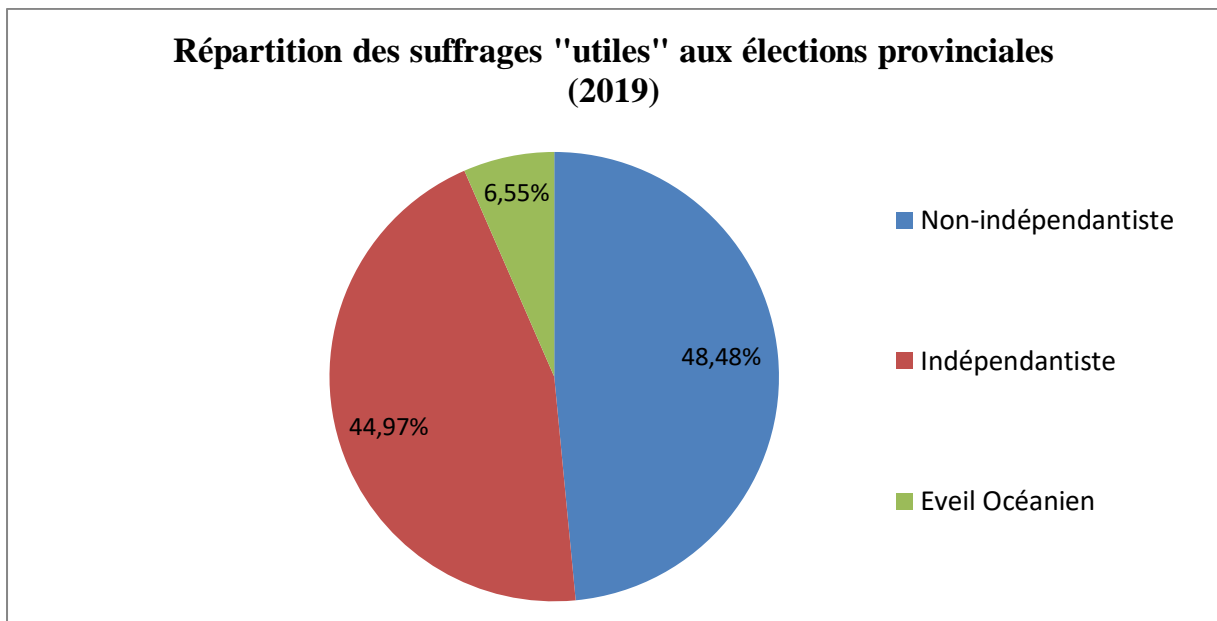
B. Deux fois plus de suffrages inutiles pour les non indépendantistes en 2019

Lors de l'élection provinciale de 2019, on a compté près de 17342 suffrages « inutiles », qui ne sont pas rentrés en compte dans la répartition des sièges au Congrès. Par conséquent, seules 92818 voix ont été « utiles » pour ce scrutin.

Et sur ces 92818 suffrages utiles, les indépendantistes ont obtenu 41744 votes, soit 45% tandis que l'EO a obtenu 6077 votes, soit 6,6% de ces suffrages. En faisant la somme de ces suffrages « utiles », l'alliance indépendantiste et EO a récolté 51,5% des suffrages contre 48,5% pour les non indépendantistes.

Ce qui veut tout simplement dire que les partis non indépendantistes ont perdu beaucoup plus de suffrages que les indépendantistes (8502 avec la fameuse règle des 5%, soit 2 fois plus que les indépendantistes).

Selon ce critère des votes utiles, la majorité océanienne est belle et bien majoritaire, et elle semble d'ailleurs se rapprocher davantage de la répartition réelle des sièges au Congrès.



Conclusion

La mise en place de la « majorité océanienne » au sein du Congrès a fait l'effet d'une bombe dans les médias locaux, à l'instar de la Une des Nouvelles Calédoniennes du 22 juillet 2020⁹ qui titrait « *Congrès : le séisme* ».

Certains élus non indépendantistes estiment d'ailleurs que ce rapprochement de l'EO et du FLNKS est préjudiciable à moins de trois mois du deuxième référendum¹⁰ tandis que l'EO juge au contraire qu'il s'agit d'un « *respect des équilibres et de la démocratie* » (Eveil Océanien, 24 juillet 2020). Toujours selon cette logique d'équilibre et d'équidistance, l'EO souhaite maintenir une majorité non indépendantiste au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

A la question « la majorité océanienne est-elle réelle ? », la réponse semble plutôt ambiguë si on considère l'ensemble des suffrages, ou seulement les suffrages utiles. Mais ce qui est certain, c'est que selon cette configuration électorale, l'EO a désormais le pouvoir de faire basculer la majorité dans le camp indépendantiste (Congrès) ou dans le camp non indépendantiste (Gouvernement).

Néanmoins, il convient de rappeler que le décalage entre les résultats électoraux et les sièges obtenus au Congrès est impacté par deux facteurs. Le premier, endogène, est lié à l'architecture institutionnelle visant le rééquilibrage politique du territoire, le second, exogène, sanctionnant la dispersion électorale, plus flagrante au sein du camp non indépendantiste.

Cette situation, couplée au positionnement intermédiaire de l'EO, aura-t-elle un impact sur les résultats du prochain référendum (4 octobre 2020) ? Ce qui semble certain en revanche, c'est que cette logique arithmétique de la « *loi du nombre*¹¹ », de bloc contre bloc, semble contribuer à la cristallisation des antagonismes politiques entre les deux camps.

⁹ Cf. LNC n°14895, <https://lesnouvellescaledoniennes.pressreader.com/les-nouvelles-caledoniennes/20200723>

¹⁰ <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellescaledonie/roch-wamytan-president-du-congres-reactions-713899.html>

¹¹ DAVID, G., GUILLAUD, D., & PILLON, P. 1999. Introduction. La loi du nombre. In Gilbert, D., Guillaud, D., & Pillon, P. (Eds.), *La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins : 1989-1997*. Société des Océanistes. doi :10.4000/books.sdo.1047